



**DEVIS TECHNIQUE
POUR LES JEUX DU QUÉBEC
THETFORD MINES 2018***

**Dernière mise à jour avril 2018*

*Devis technique-Jeux du Québec 2018
Tir à l'arc Québec*

**Qualifications régionales
(année impaire)
Année de référence 2017**

Qualification régionale = Événement de qualification de la région

Événement de qualification de la région pour la cible concentrique

Les régions et clubs doivent transmettre le calendrier de compétition à la Fédération et à l'unité régionale de sport de sa région, au moins deux semaines avant la tenue de l'événement.

Lors d'une compétition de qualification régionale, événement qui a lieu aux années impaires et qui sert de qualifier la région, les compétitions proposées, pour toutes les catégories d'âge/sexes/style, sont :

Qualifications régionales organisées à l'extérieur (été) :

- 1 ronde concentrique de 36 flèches
- distance – 30 mètres
- grandeur de la cible – 80 cm

Qualifications régionales organisées en salle (automne):

- Les compétitions du Circuit de la Coupe du Québec peuvent être organisées pour la qualification de la région. Consultez le Guide disponible [à ce lien](#). Un modèle de carte de pointage, est également disponible pour utilisation, sur le site de la fédération [à ce lien](#).

Si une région utilise un autre format, celui-ci doit être approuvé par la Fédération de tir à l'arc du Québec.

À la fin de la compétition, les résultats doivent être transmis à la Fédération de tir à l'arc du Québec (par courrier électronique) sous le format du formulaire disponible sur le site de la fédération [à ce lien](#).

Date limite pour qualifier une région en 2017

- Les qualifications régionales doivent se tenir entre le 1^{er} juin et le 30 octobre 2017

Catégories d'âges

Les catégories d'âges sont :

2017

CATÉGORIES	ÂGE	SEXE	Épreuve	Style
15 à 17 ans	2000, 2001 et 2002	M +F	Concentrique	Olympique et poulies
12 à 14 ans	2003, 2004 et 2005	M +F	Concentrique	Olympique et poulies

IMPORTANT : Une région qui n'a pas tenue une compétition de qualification en 2017, ne pourra pas présenter une délégation régionale à la finale des jeux de 2018

NOTE : LES NORMES PLUS HAUT MENTIONNÉES S'APPLIQUENT AUX ANNÉES IMPAIRES

**Finale régionale
Sélection des archers pour former les équipes
(année paire)
Année de référence 2018**

**À l'été 2018 la Finale des Jeux du Québec aura lieu à Thetford Mines.
Le tir à l'arc sera dans le 1^{er} bloc des compétitions du 27 au 31 juillet 2018.**

Finale régionale = sélection de l'équipe de la région

Finale nationale = les Jeux du Québec

1 – GÉNÉRALITÉS

Cette compétition sert à sélectionner les archers qui vont représenter leur région lors de la Finale provinciale des Jeux du Québec. L'équipe est formée de 10 archers maximums.

En 2018, chacune des régions du Québec qui aura tenu une qualification régionale en 2017, pourra tenir une Finale régionale pour déterminer les archers qui se rendront à Thetford Mines. Les dates des qualifications et de finales régionales doivent être signalées à Tir à l'arc Québec et à votre URLS avant le 15 novembre 2017 [via le formulaire](#) disponible sur le site internet de la fédération. La date limite pour sélectionner l'équipe est fixé entre le 1^{er} mai et le 2^e dimanche de juillet.

2 - DÉFINITION D'UN ATHLÈTE IDENTIFIÉ ESPOIR

Sont identifiés comme athlètes de niveau Espoir, tous les athlètes de 12 ans et plus, affiliés à la Fédération de tir à l'arc du Québec, ayant un classement et avoir obtenu une moyenne d'au moins 150/300 points dans le cadre d'un des circuits suivants :

[Coupe du Québec](#) - Circuit régional intérieur - 18 mètres et extérieur – 20 mètres

[Sylvio Beauregard](#) – Circuit provincial intérieur - 18 mètres

Ou une moyenne de 360/720 dans le cadre du Circuit :

[Lucille Lemay Goyette](#) – Circuit provincial extérieur - distances cadets et benjamins (60 et 40 mètres)

Notes :

- Pour participer aux Jeux du Québec, les archers doivent être identifiés athlètes de niveau Espoir.
- Pour être reconnu à un programme Sport-études secondaire, les archers doivent être identifiés athlètes de niveau Espoir.

3 - PROCESSUS QUALIFICATION DES ARCHERS POUR LA SÉLECTION AUX JEUX DU QUÉBEC

PRÉ-REQUIS

Pour faire partie de la délégation régionale, l'archer doit :

- Être membre de Tir à l'arc Québec et d'un club de sa région au plus tard le 1^{er} janvier de l'année des jeux;
- Être classé Espoir par Tir à l'arc Québec (voir définition). Les résultats doivent avoir été réalisés durant la saison extérieure 2017 ou avant le 2^e dimanche de juillet. Pour les Circuits Sylvio Beauregard et Coupes du Québec l'archer doit réaliser son classement entre le **1^{er} octobre 2017 et avant le 8 juillet 2018**).
- Avoir rencontré les critères de sélection de la région et avoir participé à la compétition de sélection régionale;
- **Pour les archers de 12 ans ils doivent avoir 12 ans et plus au 27 juillet 2018**

Tout abattement à cette règle sera analysé au cas par cas et la décision sera prise par le responsable du dossier des Jeux du Québec de la région et la direction technique de Tir à l'arc Québec.

4 - PROCESSUS DE CLASSEMENT AU NIVEAU ESPOIR

Un système de préparation et de sélection des équipes régionales, pour la finale provinciale des Jeux du Québec 2018, est mis en place. Afin de retrouver aux Jeux du Québec les meilleurs archers de la région et dans le but d'améliorer le niveau de compétition dans le cadre de la finale provinciale de 2018, il est important que chacune des régions, met en place un processus de formation et de sélection des archers participant aux jeux de 2018.

Autre les Circuits Sylvio Beauregard et Lucille Lemay Goyette, les Associations régionales en collaboration avec les clubs, peuvent organiser des compétitions régionales dans le **cadre du :**

*Devis technique-Jeux du Québec 2018
Tir à l'arc Québec*

- **Circuit de la Coupe du Québec en vue de la sélection des archers de la région au niveau Espoir.**

Les compétitions servant à la qualification des archers au niveau Espoir, doivent être :

- Sanctionnées de Tir à l'arc Québec.
- Le calendrier de compétitions sera envoyé par le répondant au secrétariat de Tir à l'arc Québec
- Les compétitions seront arbitrées par un juge de niveau local ou plus, dûment accrédité par Tir à l'arc Québec.
- Les compétitions dans le cadre du Circuit de la Coupe du Québec peuvent être organisées en soirée sur semaine ou les fins de semaine.
- Consultez le Guide disponible [à ce lien](#). Un modèle de carte de pointage, est également disponible pour utilisation, sur le site de la fédération [à ce lien](#).
- À la fin de la compétition, les résultats doivent être transmis à la Fédération de tir à l'arc du Québec (par courrier électronique) sous le format du formulaire disponible sur le site de la fédération [à ce lien](#).

5 - COMPÉTITION DE SÉLECTION DE L'ÉQUIPE RÉGIONALE

Format de compétition pour tous - 1 ronde de 36 flèches
12* à 14 ans (avoir 12 ans et plus au 27 juillet 2018)

**Et
 15 à 17 ans**

Distance	30 mètres
Grandeur de la cible	80 cm

Chaque REPONDANT doit envoyer les [résultats des compétitions](#) à Tir à l'arc Québec à info@tiralarcquebec.com Une copie doit être envoyée à votre unité régionale.

6 - COMPOSITION ET MODE DE SÉLECTION RÉGIONAL

Maximum: 10 athlètes

- 2 athlètes par catégorie, style et sexe
 - 1 Un entraîneur devra posséder la certification du PNCE de niveau Instructeur pour archers débutants. Un entraîneur détenant une formation supérieure est également éligible.
 - 1 accompagnateur
(un homme et une femme)
- a) sélectionner des 15 à 17 ans en premier;
 - b) sélectionner une équipe de 5 filles et 5 garçons
 - c) sélectionner les médaillés d'or lors de la compétition de sélection en premier, en cas de manque d'archers dans l'une ou l'autre des catégories/styles/sexe, les médaillés d'argent seront sélectionnés. La substitution de membres de l'équipe régionale se fera par le second de la même catégorie;
 - d) s'il advenait un manque de garçons ou de filles, l'équipe régionale pourra être complétée avec des jeunes de l'autre sexe présents à la finale régionale (donnant ainsi une équipe de 6 garçons et 4 filles par exemple).
 - e) Deux athlètes d'une même catégorie/style/sexe pourront être délégués. (dans le cas où vous n'avez pas d'athlètes dans une des catégories).

7 - EXCLUSION

Les archers classés Excellence et Élite.
 Font partie d'une équipe canadienne.

8 - AUTRES NORMES

Le simple surclassement est permis mais l'athlète doit être âgé d'au moins **12 ans au plus tard le 27 juillet 2018**. L'athlète devra participer dans la même catégorie qu'à la finale régionale.

Âges/Styles/Équipement
Secteur concentrique
Jeux du Québec
Thetford Mines 2018

Arc à poulies :

Voir règlements de Tir à l'Arc Canada - Arc à poulies

Note : *Pour toutes les catégories d'âges la tension de l'arc au sommet de sa courbe ne doit pas excéder 60 livres.*

Arc recourbé :

Voir règlements de Tir à l'Arc Canada division Arc Classique

CATÉGORIES	ÂGE	SEXE	
15 à 17 ans	01/01/2001 au 31/12/2003	M-F	Concentrique Poulie et recourbé
12* à 14 ans	01/01/2004 au 27/07/2006* (NOUVEAU)	M-F	Concentrique Poulie et recourbé

Épreuve :

FORMULE DE COMPÉTITION À LA FINALE

Jour 1 – Pratique

Jour 2 - 1 ronde 720 de qualification (AM - arc recourbé, PM - arc à poulies)

Jour 3 – Ronde simple élimination (AM – arc à poulies, PM –arc recourbé)

1 - Ronde 720 de qualification

- a) Les athlètes tirent une épreuve de qualification pour déterminer les têtes de série catégorie, style d'arc et sexe.
- b) L'athlète de chaque catégorie, style d'arc et sexe qui termine avec le plus de points est tête de série numéro un, les athlètes ayant le moins de points se retrouvent en bas de classement.

Distances de tir :

12 à 14 ans (garçons et filles) - 30m sur cible de 80cm;

15 à 17ans (garçons) - 50m sur cible de 80cm;

15 à 17 ans (filles) - 50m sur cible de 122cm;

Les volées seront tirées à raison de 12 volées de 6 flèches/volée.

L'alternance et les temps de tir à respecter seront selon ceux prévus par la réglementation de la Fédération mondiale de tir à l'arc (WA). (4 minutes pour le tir, précédé de 10 secondes - voir règlements dans le devis de la Fédération).

2 – Rondes éliminatoires

Pour les arcs recourbés :

- a) Le match se déroule sur un maximum de 5 sets de 3 flèches chacun (1volée de 3 flèches = 1 set)
- b) Le vainqueur de chaque set (c'est à dire l'archer ayant le plus haut score à l'issue des 3 flèches) marque 2 points. Le perdant marque 0 point. Si les deux archers sont à égalité, ils marquent chacun 1 point.
- c) Le vainqueur du match est déterminé par le nombre des sets gagnés, donc par le premier archer atteignant 5 points.
- d) En cas d'égalité dans le set 5-5, il y aura tir de barrage

Pour les arcs à poulies :

- a) Le match se déroule en 5 volées de 3 flèches, aux points et non en sets. Le vainqueur du match est déterminé par le total des points
- b) En cas d'égalité au terme des 5 volées, il y aura tir de barrage.

Tenue vestimentaire : épreuve cible concentrique

Les archers de la même région doivent porter les mêmes couleurs autant pour le haut que pour le bas, de préférence les couleurs de la région, sinon le blanc est obligatoire pour toute l'équipe. Il est permis aux archers d'une même région de porter des vêtements courts et/ou longs mais il faut qu'ils soient de la même couleur, (exemple : un archer peut porter un bermuda rouge et un polo blanc à manches courtes et un autre de la même région, un pantalon long rouge et un polo blanc à manches longues).

Les chemises pour hommes doivent avoir des manches et doivent couvrir le devant et le dos du corps

Les hauts pour les femmes doivent couvrir le devant et le dos du corps et doivent être fixés sur chaque épaule.

Si un accompagnateur ou un entraîneur doit se rendre en avant de la ligne de tir lors de la compétition sur cible concentrique pour aller récupérer les flèches d'un archer de sa région il doit porter l'uniforme de la région ou le blanc.

Les archers peuvent porter un chapeau ou une casquette pour leur tir. Il n'est pas obligatoire de porter la casquette des Jeux du Québec.

NOTE IMPORTANTE : Tout motif camo est interdit.

*** Âge cible aux Jeux du Québec**

Afin d'être en cohérence avec les orientations du MEES, **SPORTSQUÉBEC** a adopté la règle du 12 ans aux Jeux du Québec. Ainsi, à compter de la Finale 2018, les athlètes devront avoir 12 ans le 27 juillet 2018.

Une orientation similaire sera présentée à la Commission des Jeux pour la règle du 17 ans.

De plus, pour être admissible à la Finale, un athlète devra être identifié espoir par sa fédération. Les critères espoir sont disponibles dans les normes d'opération des sports (voir Définition à l'Article 2 du présent Devis).

Le simple surclassement est permis mais l'athlète doit être âgé d'au moins 12 ans. L'athlète devra participer dans la même catégorie qu'à la finale régionale.

Pour les épreuves sur cibles concentriques
RÉFÉREZ-VOUS AUX RÈGLEMENTS
COMPLETS POUR L'ENSEMBLE
DE LA RÉGLEMENTATION

CONSULTEZ LE LIVRE SUR LES RÈGLEMENTS DE LA WA ET TAC

<http://www.archerycanada.ca/sites/default/files/uploads/page/files/fr-book3.pdf> (version française - incomplète)

http://www.archerycanada.ca/sites/default/files/uploads/page/files/en-book3_wa_ac_noapp_09dec14_v11.pdf (version anglaise complète)

NOTES IMPORTANTES

-RONDES DE QUALIFICATIONS

Lors des Jeux du Québec le bris d'égalité se fera comme suit:

- Plus grand nombre de 10
- Plus grand nombre de X
- Si l'égalité persiste on calcule le nombre d'impacts (pour les jeux seulement)

-RONDES ELIMINATOIRES (DUELS) (même cibles que la qualification)

Duels – Arcs à poulies – Pointage cumulatif

- Un duel est constitué des 5 volées de 3 flèches
- Temps de tir – 2 minutes par volée
- Système utilisé : pointage cumulatif – maximum possible 150
- Après 5 volées, l'archer qui a le plus de points gagne le duel et passe au duel suivant
- **S'il y a égalité après la 5^e volée (excluant les 10 et les X) il y aura un tir de barrage**
- Tir de barrage – une flèche – 40 secondes.
- Si les deux archers **tirent un X dans leur premier tir de barrage**, le duel sera considéré comme à égalité et un deuxième tir de barrage sera nécessaire pour résoudre l'égalité
- Si le pointage est le même, la flèche la plus près du centre devrait résoudre l'égalité, si la distance est la même, il y aura tir de barrage jusqu'à ce que l'égalité soit résolu.
- Si les deux athlètes manquent la cible, les deux athlètes tireront une flèche supplémentaire.
- L'archer gagnant passe à la ronde suivante.

Duels – Arcs recourbés – Pointage Sets

- Un duel est constitué d'un minimum de 3 sets et d'un maximum de 5
- 3 flèches par set
- Temps de tir – 2 minutes par set
- Système utilisé : Sets
 - o Le gagnant du set obtient 2 points
 - o Si égalise le set : 1 point chacun
 - o Le perdant du set : 0 point
 - o Le premier qui obtient 6 points gagne le duel
 - o Petit truc : les chiffres des pointages pour un même set sont toujours pairs ou impairs. Il ne peut y avoir un chiffre pair avec un chiffre impair, si cela arrive, c'est qu'il y a erreur dans la comptabilisation du duel en cours. EX : 4-0, 2-2, 5-3, 3-3 mais 3-2 est une situation impossible.
- **S'il y a égalité après 5 sets (excluant les 10 et les X) donc 5-5, il y aura tir de barrage**
- Tir de barrage – une flèche – 40 secondes.
- Si les deux archers **tirent un 10 dans leur premier tir de barrage**, le duel sera considéré comme à égalité et un deuxième tir de barrage sera nécessaire pour résoudre l'égalité
- Si le pointage est le même, la flèche la plus près du centre devrait résoudre l'égalité, si la distance est la même, il y aura tir de barrage jusqu'à ce que l'égalité soit résolu.
- Si les deux athlètes manquent la cible, les deux athlètes tireront une flèche supplémentaire.

- L'archer gagnant passe à la ronde suivante

POUR TOUS - LORS DE RONDES ELIMINATOIRES – CIBLES CONCENTRIQUES

- Pour toutes les catégories aucun temps d'arrêt pour les bris d'équipement ou de santé ne sera autorisé
- Les pointages des athlètes ayant des exemptions ou des matchs forfaits ne sont pas comptabilisés (un forfait est un duel ou l'un des 2 athlètes n'est pas présent quand l'ordre de tir est décidé ou n'est pas présent au début du duel). L'athlète qui se retrouve sans adversaire au début du duel ou quand l'ordre de tir est décidé, est déclaré gagnant.
- Pour les athlètes avec exemptions ou forfaits qui auront un ballot d'assigné et qui désirent se pratiquer, **le tir se termine après le 3^e set pour les arcs recourbés et après la 5^e volée pour les arcs à poulies**. Dans les deux cas, les archers ne doivent pas tirer plus de trois flèches (par set/volée).